

CONSEIL MUNICIPAL du 22 Février 2018

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire 2018

Note de synthèse

Introduction :

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

I LES PERSPECTIVES FINANCIERES

A La conjoncture nationale

La croissance de l'économie française devrait se maintenir autour de 1.7 % en 2018. Cette croissance devrait entraîner un taux d'inflation de 1.2 %, légèrement supérieur à 2017 (0.9

%). Les taux d'intérêts sont attendus en légère hausse, mais resteraient toutefois à un niveau historiquement bas.

B Les conséquences sur les collectivités territoriales

Les deux mesures phares du projet de loi de finances sont le dégrèvement massif de la taxe d'habitation et la contractualisation sur la baisse des dépenses des collectivités.

Le projet de loi de finances instaure notamment le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages d'ici à 2020 et le maintien de la DGF en 2018. Pour la ville de Marly cela concerne 88.24 % des foyers sur 5010 foyers Marlysiens. Le dégrèvement prévu en 2020 sera de 2 005 795.00 €. Une nécessaire compensation à l'Euro près par l'Etat est attendu pour conserver l'équilibre des recettes de la commune. De plus, le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 pose le cadre de la baisse de 13 milliards d'euros des dépenses de fonctionnement des collectivités à horizon 2022 et introduit un nouveau ratio de désendettement plus strict, à compter de 2019.

Le budget 2018 de la commune devra par conséquent, tenir compte d'un contexte toujours aussi défavorable pour les collectivités locales. Ainsi en 2018 tous les services de la ville seront mis à contribution pour poursuivre l'optimisation de la gestion de la collectivité.

II RETROSPECTIVE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

	Réalisé	Réalise	Réalisé	Réalisé	Prévision CA 2017 au 30/01
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Atténuation de charges 013	318 308.76	397 023.75	313 027.97	226 410.06	168 539.58
Produits des services du domaine 70	293 667.38	261 948.54	275 124.99	450 259.25	520 627.57
Opérations d'ordres 042	115 970.86	129 984.74	202 851.07	180 175.79	159 492.16
Impôts et taxes 73	8 574 432.21	8 635 870.95	8 846 850.25	8 826 845.16	8 838 478.09
Dotations et participations 74	4 977 706.87	4 926 108.50	5 030 808.25	4 544 045.71	4 818 307.15
Autres produits de gestion courante 75	145 774.60	116 799.65	104 548.65	129 286.88	110 900.09
Produits financiers 76	8.04	4.06	1.85	0.18	
Produits exceptionnels 77	29 325.39	71 891.77	754 009.62	376 015.33	44 308.92
Reprise sur provision et amortissement 78	337 273.44				
TOTAL	14 792 467.55	14 539 631.94	15 527 222.65	14 733 038.36	14 660 653.56
RECETTES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévision CA 2017 au 30/01

D'INVESTISSEMENT					
Dotations fonds divers et réserves 10	474 337.35	338 194.39	458 679.94	772 503.48	367 051.38
Opérations patrimoniales 041			365 603.30		
Subventions d'investissement 13	871 124.01	576 249.71	383 359.51	143 901.49	438 267.83
Emprunts et dettes 16		500 000.00	1 913 029.17	1 500 000.00	2 445 049.98
Immobilisations incorporelles					
Différences sur réalisations immobilisation		70 124.67	274 788.35		
Immobilisations Corporelles 21	48 744.95	942.35			
Immobilisations en cours 23				3792.38	
Participations et créances rattachées 26	831.95	442.19	313.15		
Autres immobilisations financières 27	554 273.01	259 614.09	280 047.65	157.62	
Amortissements des immobilisations 040	2337.39	2 337.39	2337.39	306 089.55	222 718.36
Opérations patrimoniales 041					149 000.02
Excédent de fonctionnement capitalisé1068	1 527 553.90	1 392 113.48	1 529 940.29	2 199 587.98	1 471 048.90
TOTAL	3 479 202.56	3 140 018.27	5 208 098.75	4 926 032.50	5 093 136.47
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévision CA 2017 au 30.01
Charges à caractère général 011	3 682 076.23	3 584 504.82	3 763 531.02	3 505 535.07	3 639 066.95
Charges de personnel 012	7 661 766.32	7 975 025.88	8 175 371.69	8 292 997.41	8 604 030.90
Autres charges de gestion courante 65	694 519.99	728 025.98	715 627.45	740 223.00	721 833.67
Charges financières 66	417 967.19	399 720.81	723 427.75	352 029.72	532 366.59
Charges exceptionnelles 67	182 265.15	82 076.39	76 859.81	508 946.57	39 936.85
Dotation aux amortissements 68	556 610.40	261 301.48	557 173.39	298 469.55	222 718.36
TOTAL	13 195 205.28	13 030 655.36	14 011 991.11	13 698 201.32	13 759 953.32
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévision CA 2017 au 29/01
Opérations patrimoniales 041			365 603.30		149 000.00
Subventions d'investissement 13	28 850.60	47 017.66	202 851.07	47 018.66	159 492.16
Remboursement d'emprunts 16	682 503.81	639 698.86	2 190 485.67	564 812.11	2 969 553.39
Différences sur réalisations d'immob 19	307 159.44				
Immobilisations corporelles 20	73 751.87	49 195.35	16 451.23	22 799.78	37 771.66
Immobilisations corporelles 21	520 604.91	200 877.32	321 261.40	465 413.69	1 096 676.76
Immobilisations en cours 23	1 996 001.46	1 947 376.29	1 339 270.21	818 198.11	1 604 885.79
Subventions d'équipement versées 204					523 958.16
Autres Immobilisations27		70 000.00	168.00		
TOTAL	3 608 872.09	2 954 165.48	4 436 090.88	1 918 242.35	6 541 337.92

Principales dotations	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévision CA 2017 au 29/01
DGF	3 042 747.00	2 910 878.00	2 615 700.00	2 307 171.00	2 169 613.00
DSU	816 234.00	878 757.00	1 070 767	1 248 419.00	1 333 460.00
Dotation Nationale de Péréquation	50 988.00	61 186.00	73 423	88 108.00	105 730.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	194 014.81	203 771.64	179 108.49	193 263.98	260 232.78
Reversement taxe professionnelle CAVM	2 391 824.85	2 391 824.85	2 391 824.85	2 391 824.85	2 296 803.00
Contributions Directes	5 552 199.00	5 579 961.00	5 790 549.00	5 732 065.00	5 777 268.00

A La dette

Le travail sur la dette est un chantier d'importance auquel s'est attelée la municipalité depuis plusieurs années

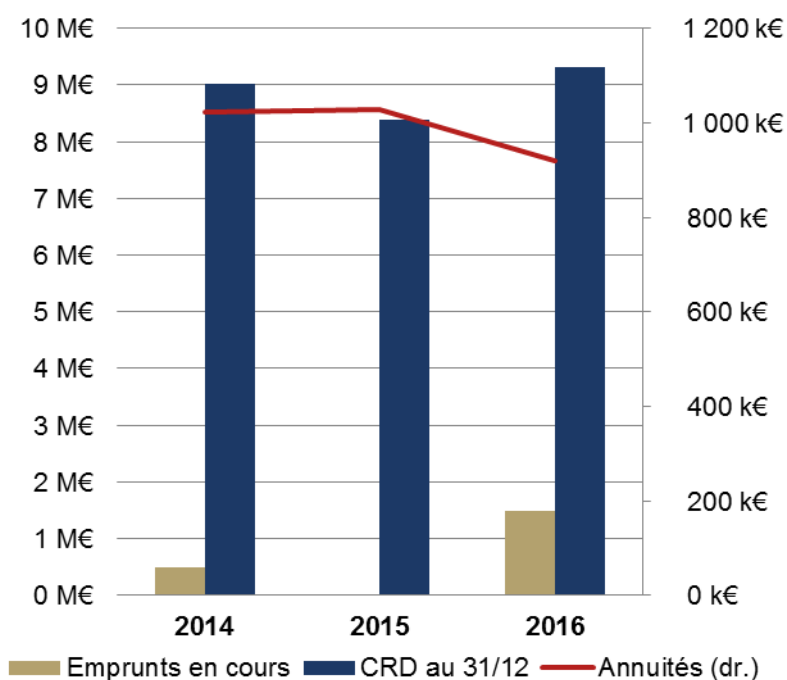
L'encours de la dette de la ville de Marly s'élève au 31 décembre 2017 à 8 798 441 €.

Ainsi en 2018 la ville ne détient plus d'emprunts à risque. Elle dispose de 6 emprunts répartis auprès de 4 établissements prêteurs (Société générale, Caisse d'épargne, Dexia CL et SFIL CAFFIL) :

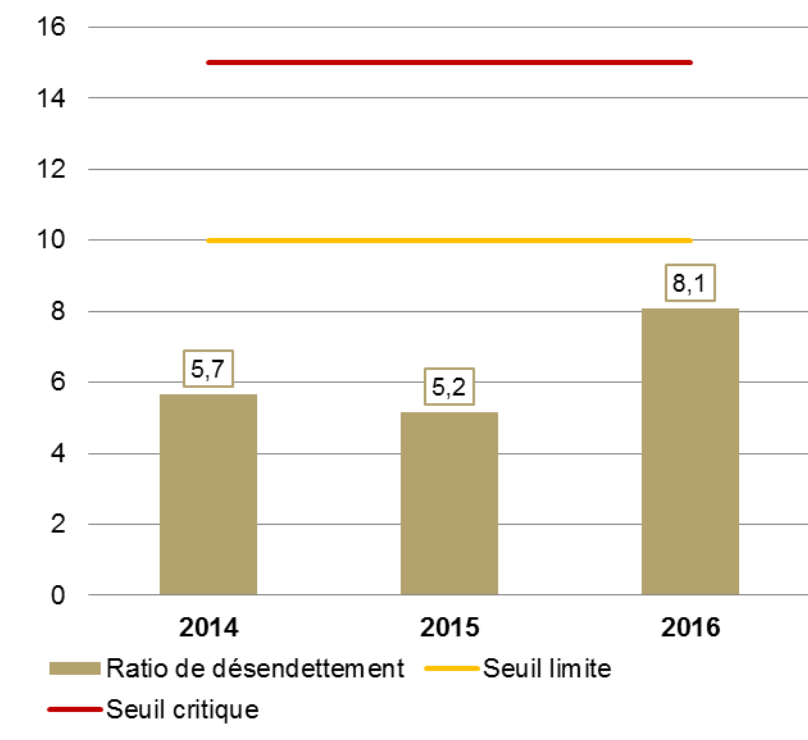
- SFIL CAFFIL Refin lot 2 taux 4.46 %réalisé en 2008 montant : 3 444 790.61 €
- STE GENERALE 0182 taux 3.74 %réalisé en 2002 montant : 1 400 000.00 €
- CAISSE D'EPARGNE taux 2.00 % réalisé en 2015 montant : 500 000.00 €
- DEXIA CL taux 3.95 % réalisé en 2015 montant : 1 913 029.17 €
- SFIL CAFFIL taux 1.85 % réalisé en 2015 montant 1 500 000.00 €
- SFIL CAFFIL taux 5% réalisé en 2016 montant 2 445 049.98 €.

La dette (en milliers d'Euros)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévision CA 2017 au 29/01	Prévision 2018
En cours au 01/01	8 804 911.99	8 665 213.13	8 387 756.63	9 322 944.53	8 798 441.00	8798441.00
Capital	682 503.81	639 698.86	643 059.80	564 812.11	673 503.41	667 800
Intérêts	417 967.19	399 720.81	723 427.75	354 059.14	370 582.46	323 000
Annuités	1 100 471.00	1 039 419.67	1 366 487.55	918 871.25	1 044 085.87	990 800

Evolution de l'encours, des emprunts et de l'annuité



Evolution du ratio de désendettement en année



La ville a donc un endettement bas, une structure de dette saine sans risque financier potentiel et avec un taux moyen qui demeure relativement faible.

B Le Niveau des recettes de fonctionnement

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature.

Y participent notamment les dispositions prévues par les lois de finances, l'évolution des services rendus à la population, l'augmentation des bases des impôts directs fixés par les services fiscaux, la modification structurelle des participations reçues.

Le chapitre des dotations et participations est particulièrement préoccupant. Et à nouveau subi une baisse en 2017, compte tenu des mesures nationales concernant les collectivités locales, La DGF, principale dotation allouée par l'Etat n'aura cessé de diminuer entre 2013 et 2017, mais devrait théoriquement stagner en 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	Estimation 2018
DGF reçue	3 042 747	2 910 878	2 615 700	2 307 171	2 169 613	2 155 160
Evolution de la DGF de Marly en valeur		-131 869	-295 178	-308 529	- 137 558	- 14 453
Evolution de la DGF de Marly en %			-10.10 %	-11.80 %	-5.96 %	- 0.67 %

L'atténuation de charges représente le remboursement salarial des emplois aidés. L'évolution de ce chapitre varie selon le nombre de contrats aidés et le niveau de prise en charge opéré par l'Etat.

En ce qui concerne les produits de service (chap 70), Le montant varie en fonction du prix payé par les usagers pour l'utilisation de certains services publics : cantine, centre aéré et manifestations culturelles.

Les impôts et taxes perçus par la commune concernent les taxes directes suivantes :

- Taxe d'habitation
- Taxe foncière bâtie
- Taxe foncière non bâtie
- Taxe sur l'électricité
- Taxe d'urbanisme
- Droits de place (marchés)

De façon générale, les recettes globales de fonctionnement tendent à diminuer, une grande rigueur doit s'imposer en matière de dépenses communales. Des arbitrages devront être réalisés par la Municipalité, tout en accordant la priorité à l'hygiène et la sécurité, l'enfance, l'amélioration de la qualité de vie des Marlysiens et le maintien des taux de fiscalité locale malgré le flou actuel de la réforme de la taxe d'habitation.

C Les dépenses de fonctionnement

Les politiques de rationalisation des charges à caractère général et de désendettement de la ville menées depuis plusieurs années ont permis de maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables entre 2016 et 2017.

Pour en arriver là, Les services s'astreignent au quotidien à gérer au mieux leurs dépenses. Les procédures de passation des marchés publics ainsi mises en place permettent d'acheter mieux à un meilleur prix.

Comme dans beaucoup de collectivités, les charges de personnel (8 604 K€ en 2017) constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur. Sur la période 2011-2013, elles connaissent une augmentation modérée : -

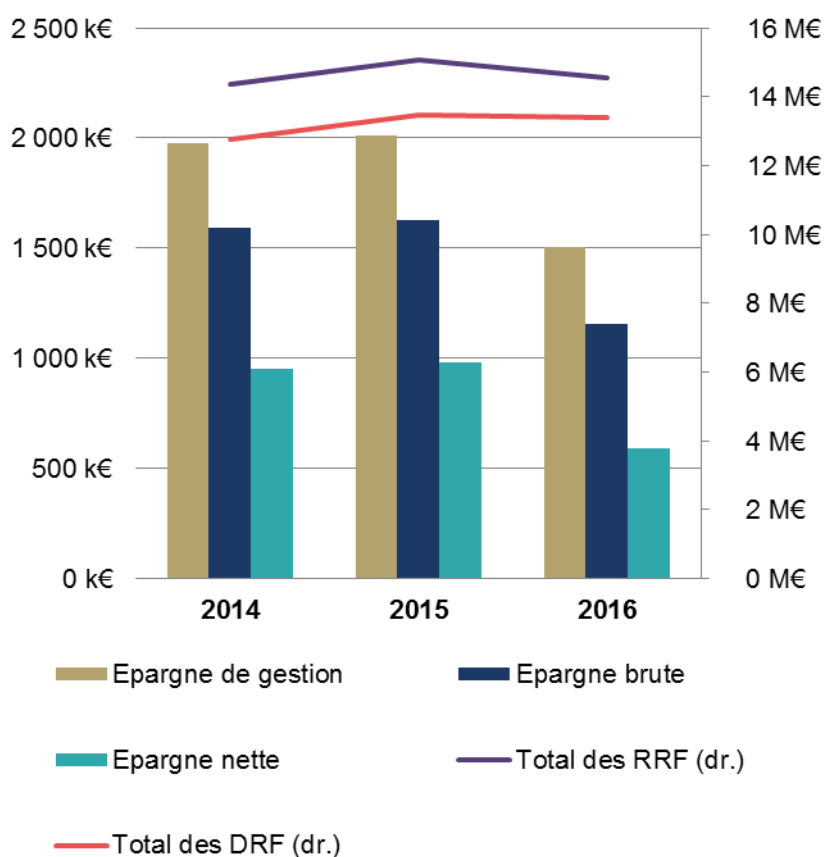
1,75 % en 2012 - 1.6 % en 2013 - 4 % en 2014 - 2.5 % en 2015. -1.40 % en 2016. -3.74 % en 2017

Pour 2017 le montant du régime indemnitaire (64118) s'élève à 597 584 €, les heures supplémentaires à 107 639 € et les heures complémentaires à 36 336 €.

Les exercices 2014 et 2015 et 2017 enregistrent des hausses plus significatives, dans la mesure où ce chapitre est impacté par plusieurs dispositifs légaux :

- bien entendu, les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents,
- le relèvement du taux de cotisation à la CNRACL au 1er janvier 2013 (Employeur de 27,40 % à 28,85 %) puis au 1er janvier 2014 (Employeur de 28,85 % à 30.40 %) - 1^{er} janvier 2015 (employeur de 30.40% à 30.50%) -1^{er} janvier 2016 (employeur de 30.50% à 30.60%)-1^{er} janvier 2017 de 30.60 % à 30.65 %
- l'augmentation des cotisations versées à l'IRCANTEC au 1er janvier 2013 (Employeur de 3.53% à 3.68 %) puis au 1er janvier 2014 (Employeur de 3.68 % à 3.80 %) - 1er janvier 2015 (Employeur de 3.80 % à 3.96 %)- 1^{er} janvier 2016 de 3.96% à 4.08 %)-1^{er} janvier 2017 de 4.08 % à 4.20 %).
- Par ailleurs, une régularisation des validations de services datant parfois de plus de 10 ans (120 000.00 € en 2017 et 2018).
- La hausse de la CSG au 1^{er} janvier 2018 qui passe de 5.10 % à 6.80 %.

D. Evolution des épargnes et de l'effet de ciseau



L'épargne de gestion représente l'évolution de la structure de fonctionnement et affiche une croissance régulière du fait du rythme de croissance des recettes plus rapide que celui des dépenses.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette. La charge des intérêts étant stable sur la période, l'épargne brute est corrélée à l'évolution de l'épargne de gestion.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette est elle aussi corrélée à l'épargne de gestion. Le remboursement en capital diminue globalement sur la période permettant de sauvegarder à de bon niveaux l'autofinancement

E. Investissement – dépenses

Les dépenses d'équipement varient d'une année à l'autre puisqu'elles représentent l'aboutissement des grands projets menés. Le décalage du planning de certains travaux, notamment des travaux de voiries, explique les reports de dépenses d'une année sur l'autre.

	Réalisé	Réalise	Réalise	Réalisé	Prévision CA 2017 au 30/1
DEPENSES D'EQUIPEMENT	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
TOTAL	2 474 387.38	2 067 464.22	1 801 648.90	1 173 254.45	2 739 334.21

Rappel des travaux les plus marquants réalisés depuis 2014 :

- la rénovation complète de l'éclairage public engagée dès 2011 (le PPP sur 15 ans) et la signalétique dans toute la ville
- les travaux de rénovation et d'équipement au Centre Saint François pour l'ouverture du LALP
- la réhabilitation de la salle de sports du Caillou
- la réhabilitation de la salle de sports Aragon
- l'acquisition et l'aménagement de la maison de quartier rue de Champagne,
- l'aménagement du parvis de l'hôtel de ville,
- la rénovation de la Maison des associations,
- l'entrée des services techniques,
- le réaménagement des quais bus de la ville,
- l'accessibilité des bâtiments,
- la réfection de voiries tels ceux rue Blary, rue A. Weil, Rue R.Salengro, Rue des Tulipes, Rue des Lys, Rue Hugo et Voltaire, Rue des Violettes.

A cela il faut bien entendu ajouter l'ensemble les travaux « en régie » effectué par le personnel qui contribue à l'entretien du patrimoine communal.

F. Investissement recettes

De manière générale, les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- Les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics. Le décalage des plannings de divers chantiers génère un glissement des recettes sur l'année suivante. (reports de recettes d'investissement).
- Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice précédent. Le taux de compensation correspond à ce jour à 16.404 % du montant TTC des dépenses éligibles.
- La taxe d'aménagement due en matière d'urbanisme.

Principales dotations	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévision CA 2017 au 30/1
FCTVA	339 679.27	236 766.55	301 995.71	298 905.88	276 998.06
Taxe aménagement	134 658.16	101290.84	156 684.23	87 729.40	90 053.32
Recettes investissements 13	871 124.01	576 249.71	383 359.51	143 901.49	438 267.83

III ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

Dans un environnement financier en profonde mutation où se conjuguent la baisse des ressources et le transfert continu de dépenses vers les collectivités locales, la ville a fait le choix de maintenir un service public de proximité de qualité. Seule une gestion maîtrisée rend cette ambition possible.

Ainsi la municipalité s'attache plus que jamais à allier rigueur et volontarisme avec le souci permanent de la recherche d'efficacité dans la dépense publique. C'est ce message qui a été passé à l'ensemble des élus et services de la ville dans le cadre de notre préparation budgétaire 2018.

Le budget sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement
- Maintien des taux d'imposition
- Poursuite des investissements communaux.

1 FONCTIONNEMENT

En 2018 et malgré la réforme de la taxe d'habitation, les taux d'imposition communaux seront maintenus, il sera donc proposé le vote des taux suivants :

- 23.11 % pour la taxe d'habitation
- 35.18 % pour la taxe du foncier bâti
- 74.31 % pour la taxe du foncier non bâti

L'ensemble des recettes de fonctionnement (hors résultat reporté) devrait être stable par rapport au BP 2017.

Les données présentées ci-dessous sont issues du rapport réalisé par le consultant de la commune, Finance Active. Des incertitudes pèsent encore sur les produits attendus et les chiffres indiqués sont à prendre avec beaucoup de prudence.

Principales dotations	CA 2015	CA 2016	Prévision CA 2017 au 30/1	Prévision 2018
DGF dotation globale fonction.	2 615 700	2 307 171	2 169 613	2 155 160
DSU dotation de solidarité urbaine	1 070 767	1 248 419	1 333 460	1 374 743
DNP dotation ntile de péréquation	73 423	88 108	105 730	95 156

Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : Achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc...) ainsi que les locations et les assurances.

Grâce au travail d'analyse et d'évaluation de chaque ligne de dépenses les charges à caractère général seront maîtrisées en 2018 et ce malgré l'augmentation de certaines prestations. La politique d'achat menée en collaboration avec le service Marché Public continue de produire ses effets et permet de générer de réelles économies. La généralisation de la négociation sur toutes les procédures d'achat de fournitures et de prestations contribue ainsi à la maîtrise des coûts.

Le tableau des effectifs :

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Agents titulaires ou stagiaire	179	178	181	189	197	191	205	202	204	202
Agents non titulaire	94	90	93	75	63	62	52	60	71	73
Autres (emplois d'avenir – CUI – activités accessoires)	18	6	3	14	18	25	18	13	10	4
total	291	274	277	278	278	278	275	275	285	279

Les dépenses de personnel de la ville évoluent selon plusieurs facteurs externes et internes :

Les facteurs externes :

- Le report au 1^{er} janvier 2019 de la 2^{ième} tranche du parcours professionnel, Carrières et Rémunérations dite "PPCR" qui prévoit une refonte globale des grilles indiciaires des agents sur 3 années.
- Le rétablissement de la journée de carence pour lutter contre le micro-absentéisme au 1^{er} janvier 2018.
- La suppression du dispositif des contrats aidés à l'exception de ceux à destination des bénéficiaires du RSA, et des employeurs des secteurs d'urgence en matière sanitaire et sociale.
- La reconduction du dispositif GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat qui vise à compenser une éventuelle diminution du pouvoir d'achat des agents publics (fonctionnaires ou non titulaires), sous réserve de remplir certaines conditions.
- L'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2018 qui impacte les contrats de droit privé.
- La mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de l'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018.

Les facteurs propres à la collectivité :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution des carrières des agents. Le GVT est déterminé en fonction des règles d'avancement déterminées par la collectivité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne..).
- Les recrutements prévus dans l'année pour des besoins saisonniers ou permanents ou au titre de renforts de services.
- Les versements effectués auprès d'organismes d'action sociale au bénéfice des agents (Plurelya).
- La validation des services à la CNRACL pour environ 50 000 €.

L'ensemble de ces indicateurs a été pris en compte pour définir l'état prévisionnel des dépenses de personnel en 2018.

Les faits marquants pour 2018 :

- En matière de recrutement, la ville s'est fixé comme objectif de limiter restrictivement le nombre de créations de postes sur l'année 2018.

Pour 2018 les dépenses de personnel devraient augmenter de 1.70 % par rapport à celles du budget réalisé en 2017.

Les subventions

La ville a de nouveau décidé de maintenir l'enveloppe des subventions aux associations ainsi que son aide matérielle et logistique afin d'accompagner un tissu associatif riche et dynamique.

Le soutien au CCAS sera maintenu à hauteur de 245 000 €.

Les intérêts de la dette

L'évolution des charges d'intérêts est contenue depuis plusieurs années. La gestion active de la dette a permis d'accompagner le développement de la ville sans alourdir les charges financières.

2 ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Grâce à une politique volontariste de maîtrise des charges de fonctionnement et de nouvelles subventions d'investissement obtenues, la ville maintiendra sa capacité d'investissement en 2018.

Conformément aux priorités actées par la municipalité depuis 2014, les investissements prévus en 2018 poursuivent un double objectif : un développement harmonieux de la commune et un maintien de la qualité de vie aux Marlysiens.

A ce titre, les orientations en matière d'investissement n'ont pas varié. Ainsi dans la continuité de l'amélioration du cadre de vie, il est proposé de cibler encore les travaux de voirie. Il s'agit également de préserver et d'améliorer notre patrimoine avec des enveloppes dédiées au développement de l'espace public comme l'embellissement des espaces verts ainsi que l'entretien des bâtiments et des équipements communaux qu'ils soient sportifs, culturels ou scolaires.

S'agissant des projets d'envergure, la municipalité se concentre, dans la continuité des exercices précédents, sur des équipements d'avenir autour de :

- La famille (amélioration des lieux d'accueil pour la petite enfance, celle des écoles bien sûr, des équipements sportifs....)
- L'identité de la ville (mise en valeur des atouts de la commune mais aussi accessibilité du patrimoine bâti et des espaces publics)
- L'amélioration du cadre de vie de tous les Marlysiens (accessibilité et voirie, aménagement du cimetière...)

Ces engagements correspondent au programme de la majorité municipale pour lequel elle a été élue et qui correspond aux attentes des Marlysiens de privilégier la rationalisation des investissements d'avenir avec, comme axe principal, la qualité et la cadre de vie de tous les Marlysiens.

Les priorités pour 2018

- L'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services et des équipements : informatique, véhicules, mobilier et matériel scolaire, matériels petite enfance, matériel école de musique, matériel son et éclairage.
- L'aménagement de la voirie et des réseaux :
 - Pave (accessibilité)
 - Carrières souterraines maîtrise d'œuvre (Salengro/E Zola/chemin vert)
- Le développement de l'espace public : avec l'embellissement des espaces verts, l'acquisition de mobilier urbain, études d'urbanisme etc
 - Cimetière : Création d'une allée et aménagement d'un jardin du souvenir
 - Aménagement de divers massifs (arbres et arbustes)
 - Etude de faisabilité, orientation, aménagement place Gabriel Péri
- L'amélioration des bâtiments communaux et des équipements existants en priorité scolaires sportifs enfance
 - Construction d'un restaurant scolaire au groupe scolaire Marie Curie
 - Mise en conformité du groupe scolaire JH Lengrand et de l'école élémentaire Hurez
 - Mise en conformité salle Gosselin

- Etudes et diagnostic réhabilitation complexe sportif Denayer
 - Aménagement logement Jean Rostand pour le RAM LALP PMI
 - Réhabilitation du bâtiment CCAS
 - Mise en accessibilité ADAP
- Rénovation urbaine quartier La Briquette. L'année 2018 sera l'année de validation par l'Etat du PNRU porté par la ville et Valenciennes Métropole.

Le projet :

Le dossier de renouvellement urbain a pour objectif de mettre en œuvre un projet d'envergure qui, à son terme, devrait permettre au quartier de la Briquette de sortir de la géographie prioritaire du contrat de ville.

Pour ce faire, de nombreux partenaires travaillent sous un pilotage d'agglomération à la conception d'un programme d'aménagement global du quartier. Sont réunis autour de ce projet la CAVM, la ville, divers services de l'Etat via l'ANRU, les bailleurs, ou la Région,

Les champs d'interventions sont nombreux et impacteront lourdement l'ensemble des éléments structurants composant la vie des habitants du quartier : le logement (démolition/reconstruction), nouveaux équipements publics, aménagement des espaces publics et espaces de vie ou développement économique. Ce projet devra s'accompagner d'un volet d'accompagnement des habitants et de la vie sociale.

Le projet sera programmé sur une période de 10 ans, durée de la convention qui sera signée entre l'ensemble des partenaires.

Le financement des investissements

La ville bénéficiera de subventions

Du FCTVA sur les dépenses éligibles d'investissement

La taxe d'aménagement qui remplace depuis 2012 la taxe locale d'équipement

Conclusion :

La stratégie de l'Etat en matière de baisse des participations aux communes et aux autres collectivités locales est source d'inquiétude. La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée.

Malgré la raréfaction des ressources, la ville de Marly reste ambitieuse et continuera de mener la politique d'investissement nécessaire pour assurer à chaque génération des lieux de vies agréables et modernes.

La commune s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à sa population tout en maintenant une gestion budgétaire saine et un endettement raisonnable.

Le Conseil Municipal est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.